



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13	Date de convocation : 21/09/2022
Nombre de délégués titulaires effectifs : 12	
Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5	Date d'affichage : 21/09/2022
Quorum applicable : 7	

Le 27 septembre 2022 à 18 h 00, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

Présents (11) :

AIME-LA-PLAGNE : Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire.
M. Michel GENETTAZ, titulaire.
M. Laurent DESBRINI, titulaire.
M. Pascal VALENTIN, titulaire.

CHAMPAGNY : M. Denis TATOUD, titulaire.

LA PLAGNE TARENTEISE : M. Jean-Luc BOCH, titulaire.
M. Christian VIBERT, titulaire.
M. Daniel-Jean VENIAT, titulaire.
M. Pierre OUGIER, titulaire.
M. Romain ROCHET, titulaire.
Mme Fabienne ASTIER, titulaire.

Également présent (1) :

AIME-LA-PLAGNE : M. Xavier URBAIN, suppléant.

Excusés (5) : Mmes Marie MARTINOD, suppléante d'AIME-LA-PLAGNE et Nathalie BENOIT suppléante de La Plagne Tarentaise.
MM. René RUFFIER-LANCHE, titulaire de Champagny, Xavier BRONNER, suppléant de Champagny et Benoît VALENTIN, suppléant de La Plagne Tarentaise.

Information : M. Nicolas RUFFIER-MONET, titulaire de Champagny a démissionné de ses fonctions au Conseil municipal par courrier du 29 juillet 2022, remplaçant non installé.

Secrétaire de séance : M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

⇒ **Ouverture de la séance plénière à 18h05**

⇒ **M. le Président constate que le quorum est atteint.**

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
du mardi 27 septembre 2022 à 18 h 00
Aux Provagnes à Mâcot – 73 210 LA PLAGNE TARENTEISE

ORDRE DU JOUR

Compétences optionnelles « Eau et Assainissement collectif » :
depuis le 01 janvier 2016, seuls les délégués des communes d'Aime-La-Plagne et de La Plagne Tarentaise ayant transféré les compétences « Eau et Assainissement collectif » au Syndicat pour les sites d'altitude participent aux votes concernant l'eau et l'assainissement.

Relevé de décision : néant.

Délibérations :

DELIB2022-058 : domaine skiable : tarifs publics des remontées mécaniques pour l'hiver 2022-2023 : unanimité.

DELIB2022-059 : domaine skiable : tarifs publics sociaux et jeunesse des remontées mécaniques pour l'hiver 2022-2023 : unanimité.

⇒ **Fin de séance à 20h08**

Fait à La Plagne Tarentaise, le 27 septembre 2022

Le Secrétaire de séance,
Christian VIBERT



Le Président,
Jean-Luc BOCH



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE
B.P. 182
73211 AIME CEDEX

Publié sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise, le **05 OCT. 2022**

- ⇒ Les actes administratifs exécutoires correspondants sont publics, et sont consultables sur demandes au siège du SIGP aux dates et heures d'ouverture, et sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise (<https://www.laplagne-tarentaise.fr>).
- ⇒ Les actes peuvent faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de leur publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.